

**Politique générale de protection des données à caractère personnel
du Groupe CGL**

Auteur : Directeur Général Délégué de CGL

Le respect de la vie privée et de la protection des données à caractère personnel de nos clients et de nos collaborateurs constitue un facteur essentiel de la confiance en notre groupe, ses produits et services.

Le Groupe CGL (CGL et ses filiales), ci-après CGL, et l'ensemble de ses collaborateurs s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la protection de ces données personnelles, en conformité avec les lois sur la liberté et les droits fondamentaux de chacun.

1) Le Délégué à la Protection des Données (DPD) / Data Protection Officer (DPO)

Afin de s'assurer de la mise en œuvre des moyens nécessaires, la Direction Générale de CGL a nommé depuis le 1^{er} janvier 2018 un Délégué à la Protection des Données / Data Protection Officer (DPD/DPO).

Le DPO est l'interlocuteur spécialisé dans la protection des données personnelles pour l'ensemble des filiales du Groupe CGL, chargé de veiller à la préservation de la vie privée et à la bonne application des règles de protection des données personnelles. Il est l'interlocuteur privilégié de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), et de toutes personnes concernées par une collecte ou un traitement de données à caractère personnel. Il est également l'interlocuteur privilégié du DPO du Groupe Société Générale, actionnaire majoritaire de CGL.

CGL tient un registre des activités de traitements.

Le DPO peut être contacté à l'adresse suivante :

CGL
Pôle PDCP
69, Avenue de Flandre
59700 MARCQ EN BAROEUL »
ou par mail à pdcp-cgl@cgifinance.fr

2) Principes applicables à la protection des données personnelles

CGL traite les données personnelles dans le respect des lois et réglementations en vigueur, et notamment du Règlement Européen sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016.

Selon le principe dit « d'accountability », une politique de responsabilisation des données personnelles est mise en œuvre dans l'entreprise et le respect de ces dispositions est contrôlé.

2.1 Finalité déterminée, explicite et légitime du traitement

Les données personnelles sont collectées pour des objectifs précis (finalités), portés à la connaissance des personnes concernées. Ces données ne peuvent être utilisées ultérieurement de manière incompatible avec ces finalités.

Ces données sont traitées de manière licite, loyale et transparente. Aucune collecte n'est effectuée à l'insu des personnes et sans qu'elles en soient informées.

CGL ne collecte pas de données relatives à l'origine raciale, aux opinions politiques, aux convictions religieuses, philosophiques ou raciales. De même elle ne collecte pas de données génétiques, biométriques ou de données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle de la personne concernée.

Dans le cadre des contrats d'assurance de personnes liés aux contrats de financement, seul le médecin conseil de l'assureur ou son représentant dûment mandaté est autorisé à collecter le questionnaire de santé de l'assuré et/ou les données de santé en lien avec le sinistre déclaré.

2.2 Proportion et pertinence des données collectées

Les données personnelles collectées sont strictement nécessaires à l'objectif poursuivi par la collecte. CGL s'attache à minimiser les données collectées, à les tenir exactes et à jour en facilitant les droits des personnes concernées.

2.3 Durée de conservation limitée des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel sont conservées pendant une durée limitée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités de collecte. Les délais de conservation des données sont portés à la connaissance des personnes, et varient selon la nature des données, la finalité des traitements et les exigences légales ou réglementaires.

2.4 Confidentialité / Sécurité des données

Des mesures de protection des systèmes d'information sont mises en œuvre, adaptées à la nature des données traitées et aux activités de l'entreprise. Des mesures de sécurité physiques, logiques et organisationnelles appropriées sont prévues pour garantir la confidentialité des données, et notamment éviter tout accès non autorisé.

CGL a élaboré une procédure de notification à la CNIL et / ou aux personnes concernées en cas de violation de données à caractère personnel.

CGL exige également de tout sous-traitant qu'il présente des garanties appropriées pour assurer la sécurité, la protection et la confidentialité des données personnelles. Cette exigence passe par la mise en place de contrats, qui incluent pour le sous-traitant l'obligation de respecter le contenu du Règlement Européen. Ces contrats prévoient la réalisation, le cas échéant, de contrôles et d'audits.

Des données à caractère personnel peuvent faire l'objet de transferts vers des pays situés dans l'Union Européenne ou hors de l'Union Européenne. Si tel est le cas, les personnes concernées en sont précisément informées, et des mesures spécifiques, par exemple, les clauses contractuelles européennes, sont prises pour encadrer ces transferts.

2.5 Licéité du traitement

Les traitements reposent, soit sur le consentement des personnes concernées, soit sur l'exécution du contrat qui lie CGL et les personnes concernées, soit sur le respect d'une obligation légale, soit sur la poursuite des intérêts légitimes de CGL.

Lorsque le traitement repose sur le consentement de la personne concernée, CGL est en mesure de démontrer que la personne concernée a donné son consentement.

2.6 Droits des personnes

Tous les moyens nécessaires à garantir l'effectivité des droits des personnes sur leurs données personnelles sont mis en œuvre. Une information claire et complète sur les traitements de données est mise en œuvre sur tous les médias collectant les données personnelles. Cette information est facilement accessible et a vocation à être compréhensible par tous.

Toute personne dispose de droits sur les données la concernant, qu'elle peut exercer à tout moment et gratuitement, en justifiant de son identité. Ainsi, les personnes peuvent accéder à leurs données personnelles, et dans certains cas les faire rectifier, transférer sous un format structuré ou effacer. Toute personne dispose également du droit de limiter le traitement de ses données ou de s'opposer à ce traitement. Enfin, toute personne dispose du droit de décider du sort de ses données après son décès. Ces droits peuvent être exercés selon les modalités portées à la connaissance des personnes, notamment la création de deux adresses postale et électronique qui ont été précisées ci-dessus.

3) Suivi de la Politique de Protection des Données Personnelles

Cette politique est actualisée régulièrement pour prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires, et tout changement dans l'organisation de CGL ou dans les offres, produits et services proposés.

En cas de nouveau traitement ou de modification d'un traitement existant qui pourrait avoir un impact sur les droits et les libertés des personnes concernées, CGL réalise une analyse d'impact relative à la protection des données.